

VOUS NE PRENDREZ BIEN QU'UN CAFÉ !?

Mardi lors de la réunion du Comité d'Établissement (CE) la Direction a souhaité remettre sur la table le sujet des 12min de pause quotidienne pour les non Cadres du site d'Argenteuil.
L'objectif visé est une application **dès la rentrée des congés d'été 2019 !!**

MAIS AU FAIT, D'OÙ VIENNENT CES 12 MINUTES DE PAUSE ??

Si pour beaucoup RTT et jours de Capitalisation sont une seule et même chose, dans les faits, c'est un peu différent. Petit rappel de l'histoire :

- **Avril 1983** la CFDT, la CGC et FO signaient un accord sur la réduction du temps de travail qui prévoyait de passer de 39h/semaine à 37h/semaine payées (mais 38h travaillées). Cette réduction permet de dégager **6 jours dit de « Capitalisation »**.
- **Mai 1999**, la CGC, la CFTC et FO signent un accord pour le passage de 37h à 35h. Cet accord permet l'obtention de « seulement* » **6 jours + 12min de pause quotidienne au titre de la Réduction du Temps de Travail (RTT)**.

* Ces 12min de pause auraient pu, auraient dû, se traduire par 6 jours de RTT supplémentaires. Portant ainsi le total à **18 jours au lieu de 12 !!**



Toutefois, **grâce au Conflit de 2000**, la CGT et la CFDT ont obtenus 3 jours de RTT en plus.

Nous disposons donc aujourd'hui de :

- | | |
|------------------------------|---|
| ➤ 6 jours | CAPITALISATION – Accord Avril 1983 (39h → 37h/semaine) |
| ➤ 9 jours | RTT – Accord Mai 1999 + Conflit 2000 (37h → 35h/semaine) |
| ➤ 12min de pause/jour | |

Ainsi, à la question « D'où viennent ces 12min de pause ? », on peut répondre que cela vient d'une **mauvaise négociation** en 1999 qui se traduit aujourd'hui par une pause imposée, aux seuls Non Cadres, en lieu et place de **12 jours de RTT** à la disposition de tous les salariés !!

MERCI QUI ? LA CGC, LA CFTC ET FO !!

COMMENT SERA ORGANISEE LA PAUSE DES 12 min ?

Celles et ceux qui travaillent en équipe du matin ou en journée : De 9h00 et 10h
Pour les équipiers du soir : De 16h30 à 16h42

Hors de ces créneaux, les vestiaires seront fermés sur l'ensemble des plages fixes et il sera interdit à tous les Non Cadres d'aller fumer.

Une fois encore la Direction met en place une règle dont 25% seront exemptées (Cadres) et cela sans même justifier d'un quelconque gain pour l'établissement. De plus, cela va créer des tensions importantes au sein des équipes qui disposent de Cadres et de Non Cadres.

Seule La CFDT a voté contre la mise en place de cette pause ! La CGT ne s'est pas prononcée et la CGC c'est abstenue. Il est grand temps d'arrêter d'opposer les catégories au sein de notre entreprise. Personne n'y sera gagnant !!

La CFDT a également formulé des questions sur l'application de cette pause

- Les Non Cadres devront-ils pointer en partant en pause ? **Réponse : Non**

- Comment s'organisera la prise/récupération de pause en cas de réunion durant la plage de pause ? **Réponse** : Il sera possible de prendre sa pause à la fin de sa tâche de travail ou à la fin de sa réunion.
La CFDT se demande l'intérêt d'encadrer cette pause si c'est pour accepter d'y déroger dès le départ...
- Comment récupérer sa pause en cas d'APTT dans la plage prévue ? **Réponse** : Il ne sera pas possible de la récupérer.
Et puis quoi encore !! C'est un dû !!
- Comment se fera l'accès aux vestiaires en cas de retard, d'APTT ou demi-journée de congé ? **Réponse** : Les vestiaires resteront accessibles mais un contrôle d'entrée et de sortie sera mis en place.

Par ailleurs, la CFDT a demandé la possibilité de fractionner la pause au cours de la journée (l'accord de 1999 ne l'interdit pas). **La Direction refuse cette flexibilité. Cette dernière ne cesse de demander aux salariés d'être flexible, polyvalent... Dommage qu'elle ne sache pas montrer l'exemple.**

Nous avons également demandé des machines à café supplémentaires pour réduire les files d'attentes à venir. En réponse, la Direction dit qu'une étude en cours avec Elior et Selecta pour la mise en place de machine plus rapide avec une qualité de produit de meilleure qualité... Affaire à suivre.

Vos élus CFDT ont également voulu que soit repensé les espaces café pour y passer des pauses de qualité. Avec notamment une meilleure isolation du bruit de la production, et doté de tables et chaises en nombre suffisant. Pour seule réponse, la Direction répond ne pas prévoir d'installation de mobilier.

NOUS RAPPELONS À LA DIRECTION QUE CETTE PAUSE DE 12MIN EST UN DÛ, QUOTIDIEN, AU TITRE DES RTT. PAR CONSÉQUENT, CONTRAIREMENT À CE QU'ELLE DIT, ON NE PEUT PAS VOUS LA SUPPRIMER !! SI TEL EST LE CAS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOS ÉLUS CFDT.

RÉUNION NAO DU 29/01/2018

La CFDT a lu sa déclaration à la Direction (*voir Deltanet, onglet CFDT ou sur notre site cfdt-dassault.net*)
Après de nombreux débats, notamment sur l'inflation 2018 avec ou sans Tabac, la Direction a annoncé :

Pour les Cadres : Une Augmentation Individuelle Généralisé (AIG) de 1,4% ; Des AI de 1,2%
Pour les Non Cadres : Des AG de 1,4% ; des AI de 0,9% (dont 0,3% pour l'ancienneté)

Ces chiffres sont bien en dessous de nos espérances. La Direction doit revoir sa copie. En budget évidemment mais également sur l'écart entre budgets cadres/non cadres. Prochaine réunion le 14 février !!

Lundi 28 Janvier, la CGT distribuait un tract dans lequel il était dit :

« [...] ces dernières années les salaires chez Dassault n'ont pas suivi l'inflation, ce qui a entraîné une perte de notre pouvoir d'achat [...] » → **C'EST FAUX !!**

Sur 5308 personnes présentes du 12/2008 et encore présentes au 12/2018, 4 personnes ont eu une évolution inférieure à l'inflation constatée (10,51% en 10 ans). L'évolution moyenne des salaires (*base + ancienneté*) est de 35% et la médiane se situe à 34,3%.

Alors **OUI**, 4 personnes sous l'inflation c'est trop !! **OUI**, quand bien même on évolue juste au-dessus de l'inflation ce n'est pas la fête. **OUI** les salaires d'embauche sont trop faibles !! Et **OUI** encore les déroulements de carrière ne sont pas satisfaisant !!

Mais NON, il n'est pas acceptable de mentir aux salariés !! D'autant plus que ces chiffres, la CGT les connaît. Ils ont été donnés le 20 Décembre 2018 à tous les négociateurs CGT, CFDT et CGC.